

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
5 Avril 2019**

OBJET : Métropole Aix-Marseille-Provence : Participation complémentaire au financement du Programme d'Intérêt Général (PIG) du Conseil de Territoire du Pays d'Aix 2016-2019.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 5 Avril 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'octroyer à la Métropole Aix-Marseille-Provence une participation complémentaire au Programme d'Intérêt Général (PIG) du Conseil de Territoire du Pays d'Aix (2016-2019) d'un montant de 150 000 € pour accompagner le financement des travaux engagés par les propriétaires privés jusqu'à la fin du dispositif de PIG d'avril à septembre 2019,
- d'approuver les affectations comme indiqué en annexe II du rapport.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité
Madame VASSAL ne prend pas part au vote.

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée